Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260903-CCAS_2026_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

C.C.A.S.

D N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle du conseil en Kerlouan, sous la présidence de Anne BERTIN.

Etaient présents : tous les délégués en exercice

Etaient absents : Gérard MITCHOVITCH, Lisa SIMIER, Manon MORVAN qui a donné procuration à Viviane L'HOSTIS

Secrétaire de séance : Gérard LOAËC

OBJET : RÈGLEMENT DU RIBIN BUS COTE DES LEGENDES

Madame La Vice-Présidente informe les membres du CCAS que le règlement du Ribin Bus Côte des Légendes a été modifié.

Après une étude du règlement par l'ensemble des membres du CCAS, quelques modifications vont être apportées.

Après avoir étudié le dossier, le règlement est accepté à la majorité.

Pour extrait conforme au registre

Le Président ,

Gérard MITCHOVITCH

MAIRIE DE KERLOUAN (Finistère)